Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-26-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 23/04/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Absents : 03
dont représentés : 3

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ELEGANTINI Muriele ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; SUSINI Vincent ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban

Était absent : VILLARD-ANGELI Dominique ; MICAELLI Marie-Luce ; COLOMBANI Victoria ;

Était représenté :
VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban.
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à SANTONI Louis.
MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à ROCCHI André.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine ACHILLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL300419-26

OBJET : Délibération étude de faisabilité du groupe scolaire demande de subventions DETR et région

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que,

La commune de **PRUNELLI DI FIUM'ORBU** souhaite de faire une étude globale sur la restructuration du groupe scolaire. Pour évaluer ce projet la commune a demandé l'appui d'un cabinet d'architecte. Ce dernier nous a confirmer que la restructuration passait nécessairement par la démolition et le désamiantage de l'ancien collège.

Les travaux vont donc se dérouler en deux phases :

- Une étude avec esquisse (20 000€), un avant-projet sommaire (25 000€) et un avant-projet détaillé (25 000€)
- Le désamiantage avec un suivi de travaux (30 000€)

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-26-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

Dans le cadre de ce projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter les aides financières de l'Etat à travers la DETR au titre de « **l'axe 4 – Patrimoine bâti et scolaire** » et de la Collectivité de Corse (CdC) dans le cadre de la **dotation Quinquennale**, et propose le plan de financement suivant :

COLLECTIVITES PUBLIQUES	Taux %	Montant € HT
ETAT *(DETR)*	60 %	60 000.00 €
COLLECTIVITE DE CORSE	20 %	20 000.00 €
COMMUNE	20 %	20 000.00 €
TOTAL	**100 %**	**100 000.00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'étude et la faisabilité du groupe scolaire ainsi que l'étude du désamiantage de l'ancien collège
- De valider le plan de financement proposé

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'étude et la faisabilité du groupe scolaire ainsi que l'étude du désamiantage de l'ancien collège
- De valider le plan de financement proposé

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire